

POLE FORMATION & RECHERCHE INSTITUT SAINT SIMON

Albi



Toulouse



Tarbes



**Formation initiale
DE Moniteur Educateur**

Information aux stagiaires

La profession

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Les principaux lieux d'intervention :

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents :

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Les textes de référence

- Décret n°2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur-éducateur
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur
- Modifié par l'arrêté du 27 octobre 2014
- Arrêté du 7 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2012 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Objectif de la formation

La formation doit permettre au stagiaire :

- D'acquérir ou approfondir les connaissances théoriques nécessaires à l'accompagnement des personnes en difficultés ou en situation de handicap.
- De participer à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accompagnées.
- De participer au développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.
- De travailler en équipe pluridisciplinaire, dans une dynamique de projet.

Architecture de la formation

La durée de formation d'un total de 1930 heures qui se découpe en :

- 950 heures d'enseignement théorique
- 980 heures de formation pratique

Elle est organisée en alternance sur une durée de 22 mois

Les contenus de formation

- DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé – 400 heures
- DF2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé – 300 heures.
- DF3 : Travail en équipe pluri professionnelle – 125 heures
- DF4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles – 125 heures

La formation pratique

Elle est dispensée au cours de stages au sein de sites qualifiants.

L'alternance se décline sous la forme suivante :

- **Un stage de découverte** de 8 semaines (280h)
- **Un stage de professionnalisation** de 8 semaines (280h)
- **Un stage à responsabilité** de 12 semaines (420h)

Modalités de certification

Selon les modalités prévues dans l'annexe II du « référentiel de certification » de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur, chacun des domaines comporte une épreuve terminale organisée par le recteur d'académie. Par ailleurs, les domaines de certification **1,3 et 4** comportent une évaluation organisée en cours de formation

Les quatre domaines de compétence et de formation donnent lieu chacun à une évaluation autonome. Ils sont validés quand le candidat a obtenu une note au moins égale à 10/20.

Dans le cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la première validation d'un domaine de formation.

EPREUVES DE CERTIFICATION

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
DC 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé	Epreuve : Présentation et soutenance d'une note de réflexion	Evaluation d'une note de réflexion d'une quinzaine de pages sur l'accompagnement social et éducatif spécialisé de personnes ou de groupes. Le document est réalisé par le candidat à partir d'un des stages ou sur le lieu d'exercice. La note de l'évaluation est posée en amont de l'épreuve orale Coefficient 1 Soutenance orale d'une note de réflexion – Coefficient 1	Epreuve ; - Terminale - Organisée par le Recteur en centre d'examen.
	Evaluation des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe	1. Entretien oral de 30 minutes avec un jury composé du référent professionnel et d'un cadre hiérarchique destiné à évaluer les capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe 2. Rédaction de la grille d'évaluation par le jury 3. Attribution de la note par la commission paritaire Coefficient 1	Epreuve : - Réalisée en cours de la 4 ^{ème} période - Organisée sur le terrain pour l'entretien oral - En centre de formation pour la commission paritaire.
	Moyenne des 2 notes – Validation du DC si note supérieure ou égale à 10		

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
DC 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Entretien avec deux membres du jury portant sur la formation pratique	Entretien de 30 minutes portant sur l'expérience de terrain (<i>stage et employeur</i>) à partir d'un dossier de stages comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de stage - Les évaluations de stage réalisés par les terrains de stage - Le compte rendu de la visite de stage - Un écrit pour chaque stage, rendant compte de sa participation à la mise en œuvre du projet éducatif (environ 5 pages) 	Epreuve ; <ul style="list-style-type: none"> - Terminale - Organisée par le Recteur en centre d'examen
	Validation du DC : Note supérieure ou égale à 10		
Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
DC 3 Travail en équipe pluriprofessionnelle	Entretien à partir d'un dossier thématique	1. Evaluation d'un dossier de 20 pages maximum, se rapportant à un domaine professionnel abordé sous divers angles. Le document est réalisé par le candidat à partir d'un des stages ou sur le lieu d'exercice. La note de ce dossier est posée en amont de l'épreuve orale Coefficient 1 2. Soutenance orale du dossier thématique avec un jury composé de deux interrogateurs n'ayant pas de lien avec le candidat. Coefficient 1	Epreuve ; <ul style="list-style-type: none"> - Terminale - Organisée par le Recteur en centre d'examen
	Evaluation des capacités du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle	1. Entretien oral de 30 minutes avec un jury composé du référent professionnel et d'un cadre hiérarchique destiné à évaluer les capacités du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle sur la base des indicateurs de compétence « s'inscrire dans un travail d'équipe » 2. Rédaction de la grille d'évaluation par le jury 3. Attribution de la note par la commission paritaire Coefficient 1	Epreuve ; <ul style="list-style-type: none"> - Réalisée en cours de la 4^{ème} période - Organisée sur le terrain pour l'entretien oral - En centre de formation pour la commission paritaire.
	Moyenne des 2 notes – Validation du DC si note supérieure ou égale à 10		

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
<p style="text-align: center;">DC 4</p> <p>Implication dans les dynamiques institutionnelles</p>	Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles	Etude de situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et au cadre juridique et institutionnel (20 lignes maximum) Coefficient 1	Epreuve ; - Terminale - Organisée en centre d'examen par le recteur - Corrigée par un correcteur n'ayant pas de lien avec le candidat
	Composition sur le cadre institutionnel et la position du moniteur Educateur	Remise d'un dossier de 8 pages maximum, élaboré à partir du stage ou du lieu d'exercice professionnel Notation par un formateur n'ayant pas de lien avec le candidat Coefficient 1	Epreuve : - Réalisée en cours de la 4 ^{ème} période - En organisme de formation
	Moyenne des 2 notes – Validation du DC si note supérieure ou égale à 10		

Allègements/ Dispenses

Des allègements et dispenses de formation peuvent être accordés, selon les textes, aux personnes titulaires de diplômes spécifiques : Le tableau de l'annexe IV de l'arrêté du 7 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 18 octobre 2012 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur précise, pour les titulaires de diplômes, certificats et titres mentionnés les dispenses et/ou allègements dont ils peuvent bénéficier.

Les allègements peuvent porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Des allègements peuvent également être accordés aux candidats titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (*Arrêté du 20 juin 2007, Titre II, Art.7*).

Les **dispenses** sont automatiques. L'accès à la formation reste possible même pour les domaines validés. Pour bénéficier d'**allègements** de formation les candidats doivent être titulaires d'un diplôme correspondant à leur demande d'allègement. **Tout allègement est soumis à une demande écrite au Directeur de l'Institut** et est examinée par la commission d'admission.

Des allègements de formation peuvent être accordés aux titulaires des diplômes suivant :

- Auxiliaire de Vie Sociale (AVS),
- Assistant Familial (AF)
- Aide Médico-Psychologique (AMP)
- Accompagnant éducatif et Social (AES)

Des dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification correspondantes sont accordées aux titulaires des diplômes suivant:

- Technicien d'Intervention Sociale et familiale (TISF)
- Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale
- Bac Pro Services en Milieu Rural
- BP JEPS Animation Sociale
- Titre Professionnel Technicien Médiation Service.

Informations pratiques

Les journées de formation ont une durée de 7 heures
Les horaires de formation sont : 8h30/12h – 13h30/17h

Modalités pédagogiques

Notre Institut de formation est agréé, par le Conseil Régional Occitanie, pour l'année 2021-2022, pour 30 places de Moniteur éducateurs selon la répartition suivante :

- 15 places maximum sur le site de Tarbes
- 10 places maximum sur le site d'Albi
- 5 places maximum sur le site de Toulouse

Une modalité innovante : l'Intersites connectés

Afin de sécuriser les parcours de formation et permettre aux stagiaires de suivre leur formation au plus près de leur territoire, la formation Moniteur Educateur est construite sur un calendrier identique pour les trois sites.

Les séquences pédagogiques sont alors en présentiel ou en visioconférence selon le lieu de l'intervenant, avec un équipement adapté.

Ces équipements correspondent à 3 caméras et 6 grands écrans connectés dont 3 tactiles qui permettent aux formateurs de proposer des modalités de formations variées en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Cette modalité pédagogique contribue à la sécurisation des parcours de formation car elle donne une souplesse dans l'organisation de l'offre de formation, notamment en permettant aux stagiaires de suivre des modules à distance et d'éviter ainsi les déplacements

La Formation Ouverte à Distance (FOAD)

Egalement des modules sont proposés sur une modalité de Formation Ouverte à Distance (FOAD), conçu avec :

- Des apports formatifs,
- Des temps d'appropriation collectifs de ces contenus avec des temps de socialisation (*restitution en classe virtuelle, par exemple*),
- Des temps de production en petits groupes (*temps de recherche, par exemple*),
- Des espaces d'échanges et de communication (*forums, par exemple*)
- Des temps d'évaluation en lien avec les compétences associées à ces contenus.

Pour suivre les séances en Formation Ouverte à Distance (FOAD), il est nécessaire de disposer :

- D'un ordinateur (portable ou fixe), les séances de formation FOAD et les travaux demandés lors de celles-ci sont difficilement réalisables sur smartphone ou tablette (cela ne peut être qu'une solution temporaire)
- D'une connexion internet (pour un meilleur débit, préférer une connexion filaire à une connexion wifi)
- D'un kit d'écouteurs (de portable) ou un micro-casque seraient à privilégier au micro et hauts parleurs de l'ordinateur pour éviter un retour son.

L'Institut Saint-Simon ARSEAA est doté d'une plateforme MOODLE et d'un espace ETUDE accessible à l'ensemble des personnes en formation.

Qualifications du responsable de formation et des cadres pédagogiques

Coordinatrice du dispositif global pour l'Institut Saint-Simon ARSEAA : Marielle SAINTE CLUQUE, Diplôme d'Etat d'Edicateur Spécialisé - Licence Professionnelle en Intervention Sociale - Diplôme Universitaire Stratégies et Ingénierie de la formation des adultes. Diplôme d'état d'Aide médico Psychologique

Références des Responsables de site

Site Albi/Rodez : Vincent PAGES, DESS Psychologie sociale

Site de Toulouse: Véronique BOURREL, Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation – Diplôme d'Etat d'Edicateur de Jeunes Enfants.

Références des coordinateurs de site :

Site Albi/Rodez : MOGUEN Nadège, DESS de Gérontologie - Formation Alma France - Formation continue auto évaluation (CREAI et BEM School de Bordeaux)

Site de Tarbes : SAINT BOIS Valérie, Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé – Licence en intervention sociale- Master 2 Conseil et Formation en Education

Site de Toulouse LOZET : Virginie - Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé – Master 1 Sciences de l'Education et de la Formation Option *formation pour adultes*

Responsables de domaines de formation

DF1 : MOGUEN Nadège, DESS de Gérontologie - Formation Alma France - Formation continue auto évaluation (CREAI et BEM School de Bordeaux)

DF2 : SAINT BOIS Valérie, Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé – Licence en intervention sociale- Master 2 Conseil et Formation en Education

DF3 : Virginie LOZET- Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé – Master 1 Sciences de l'Education et de la Formation Option *formation pour adultes*

DF4 : SAINT BOIS Valérie, Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé – Licence en intervention sociale- Master 2 Conseil et Formation en Education

Cadres pédagogiques permanents

CABANAC Isabelle- Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé

LOZET *Virginie*, Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé – Master 1 Sciences de l'Education et de la Formation Option *formation pour adultes*

MOGUEN Nadège, DESS de Gérontologie - Formation Alma France - Formation continue auto évaluation (CREAI et BEM School de Bordeaux)

SAINTE CLUQUE Valérie, Diplôme d'Etat d'Edicateur spécialisé – Master 2 Conseil et Formation en Education

Contact - Information :

Albi : Stéphanie ALVERNHE : 05 63 43 57 76

s.alvernhe@arseaa.org

Tarbes : Moreau Legrand Sonia : : 05 62 35 30 60

s.legrand@arseaa.org

Toulouse : Sandrine CHESNEAU : 05 61 19 09 49

s.chesneau@arseaa.org